



Stage TZR

Lycée Sévigné Charleville-Mézières

Lundi 28 janvier 2019

9h30-16h30

Stage TZR : Connaître ses droits et savoir les défendre !

Droits (frais de déplacement, ISSR...) et obligations des TZR. Les affectations, la question de l'établissement de rattachement, les conditions de remplacement ... Action du SNES. Et toute question que vous souhaiteriez aborder

Intervenant(e-s) :

François Belleil, secrétaire académique du SNES-FSU responsable du secteur TZR.

Coupon à renvoyer par la poste sauf si vous vous inscrivez en ligne

STAGE TZR du lundi 28 janvier

NOM / Prénom :

Établissement :

Adresse personnelle :

Tél : Mél :

Prendra le repas de midi : oui non



N'hésitez pas à vous inscrire à plusieurs d'un même établissement. L'**autorisation d'absence** est de droit, sans perte de salaire ni récupération, si elle est demandée un mois avant la date de tenue du stage, soit **avant le 28 décembre 2018**. Elle est à faire auprès du chef d'établissement en utilisant le modèle fourni sur notre site : <https://reims.snes.edu/-Stages-2018-2019-.html>

Afin que nous puissions organiser au mieux ce stage, merci de vous inscrire aussi auprès du SNES et de préciser votre présence (ou non) au repas du midi (par mel s3rei@snes.edu ou par voie postale au SNES 35-37, rue Ponsardin 51100 Reims). Le SNES participe aux frais de déplacements des syndiqués.

Avec le **snes**,
fsu
mon métier
a du **sens**.